

# L'Alliance Nationale

Organe de la Société de secours mutuels "L'Alliance Nationale"

"VINCIT CONCORDIA FRATRUM."

Vol. IV, No 5.

Montréal, Mai 1898.

50 cts par an.

## SONNET

.....Ce que vivent les roses,  
L'espace d'un matin.  
MALHERBE.

Un enfant gracieux, frêle et parlant à peine,  
Sur les bras maternels doucement étendu,  
Aspirait du printemps la fugitive haleine,  
Et le dernier rayon, du ciel bleu descendu.

Il tendait vers les fleurs une main déjà pleine,  
Et le gai rossignol, dans le sentier perdu,  
Oubliant ses amours du bois et de la plaine,  
Faisait fête au baby, comme à l'hôte attendu.

Une rose s'offrit... La douce créature  
Mit sur elle un baiser que rendit la Nature ;  
Et la mère passa, l'œil tendre et triomphant.

Hélas ! le lendemain, quand se leva l'aurore,  
Dans le buisson fleuri l'oiseau chantait encore ;  
Mais la Terre avait pris la rose... et Dieu l'enfant.

PAUL ROBIQUET.

## PENSÉE MATINALE

Tombez, rayon ! montez, prière,  
A travers l'espace infini,  
Et tracez entre ciel et terre  
Comme un sillon de feu béni !

Tombez, doux miel, pour les abeilles !  
Epis dorés, pour les moissons !  
Parfums, pour les roses vermeilles !  
Pour les oiseaux tombez, chansons !

Descendez, rayon d'espérance,  
En illuminant notre nuit,  
De l'azur où tout recommence  
Sur cette terre où tout finit !

Mme ALPHONSE DAUDET.

## La Convention de 1898

La grande convention approche. Nous en avons des pronostics certains puisque le Bureau Exécutif vient de nommer un comité d'organisation chargé de s'occuper des préparatifs nécessaires. Ce comité qui est composé de M. Crépeau, président, de MM. Lambert, Cypihot, Lapointe et Papineau s'est déjà mis à l'œuvre avec ardeur et il siège régulièrement deux fois par semaine. Sur son rapport le Bureau Exécutif a fixé la fête religieuse, prélude de la convention, au dimanche 14 août prochain. Il y aura ce jour-là procession et messe solennelle, puis le Conseil Général se réunira le lundi, 15 août et les jours suivants.

Nous avons lieu d'espérer que cette deuxième convention produira d'aussi bons fruits que la première et que les cercles enverront, pour les représenter, des délégués compétents et expérimentés sur les questions de mutualité.

A propos de délégués, il ne faut pas oublier que les cercles devront les nommer, au plus tard, durant le mois de juin. Chaque cercle a droit à un délégué par 50 membres et fraction de ce nombre. Il faut se rappeler aussi qu'un cercle ne peut pas lui nommer de substitut. Celui qui ne peut pas assister doit donner sa résignation et un autre doit être élu à sa place. Cependant, les cercles peuvent se faire représenter aux sessions du Conseil Général par des délégations moins nombreuses que celles auxquelles ils ont droit. Dans ce cas ils autorisent valablement le ou les délégués désignés à émettre autant de votes qu'il leur en est accordé par les statuts.

Nous conseillons aux officiers et membres des nouveaux cercles ainsi qu'à ceux qui qui n'ont pas encore choisi leurs délégués, de lire attentivement les articles 33, 54, 55, 135, 139, 157 et 158 des statuts amendés de l'Association (Edition 1897).

### Les Hirondelles

Heureuse, et mille fois heureuse la maison aux nids d'hirondelles ! Elle est placée, entre toutes les autres, sous les auspices de cette douce sécurité dont les âmes pieuses croient avoir obligation à la Providence. Et, en effet, sans chercher dans l'hirondelle un ins-

trict merveilleux de prophétie que les poètes lui accordent un peu trop libéralement, n'est-il pas permis de supposer du moins qu'elle n'est point privée de l'instinct commun à tant d'autres espèces, qui leur fait deviner le séjour le plus assuré d'une famille en espérance ? Ne craignez pas qu'elle se loge sous la paille inflammable d'un toit champêtre ou sous les fragiles solivaux d'une baraque nomade ! Elle a si grand-peur des mutations qui bouleversent nos domiciles d'un jour, qu'on la voit se fixer de préférence aux édifices abandonnés, dont nous sommes fatigués de remuer les ruines, et que n'inquiète plus le mouvement d'une population turbulente. Les hommes n'y vont plus, dit-elle, et elle construit paisiblement sa demeure au lieu qui a déjà vu passer plus d'une génération sans s'émouvoir de leurs ébranlements. Si elle redescend aux villes et aux campagnes, elle ne se fixe qu'à la maison paisible où nul bruit ne troublera sa petite colonie et à l'abri de laquelle la hutte solide, qu'elle s'est si soigneusement pratiquée, peut s'abriter assez longtemps pour lui épargner l'année prochaine de nouveaux labeurs. Si vous l'avez observée, notre hirondelle se prévient volontiers en faveur des figures bienveillantes ; elle se fie, comme une étrangère de lointain pays, aux procédés du bon accueil ; elle aime qu'on ne la dérange pas, et s'abandonne à qui l'aime. Je ne suis pas sûr que sa présence promette le bonheur pour l'avenir, mais elle me le démontre intelligemment pour le présent. Ainsi, je n'ai jamais vu la maison aux nids d'hirondelles sans me sentir favorablement prévenu en faveur de ses habitants. Il n'y a là, j'en suis sûr, ni les orgies tumultueuses de la débauche, ni les fracas des querelles domestiques. Les valets n'y sont pas cruels, les enfants n'y sont pas impitoyables ; vous y trouvez quelque sage vieillard ou quelque jeune fille qui protège le nid de l'hirondelle, et j'irais, un million sur la main, y cacher ma tête de proscrit, sans souci du lendemain. Les yeux qui ne cherchent plus l'oiseau importun et sa couvée babillarde, sont essentiellement bons, et les bons sont heureux de tout le bonheur qu'on peut goûter sur la terre.

Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'homme aime l'homme ; ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il y a des cœurs pour lesquels le soulagement des pauvres est une noble occupation, une consolation touchante, une prière à Dieu.—THIERS.

## Pourquoi les Compagnies d'Assurances Agissent-elles ainsi ?

On se demande parfois pourquoi certains Etats de la république voisine ont adopté une législation hostile aux Sociétés de Bienfaisance. Quelques questions posées aux compagnies d'assurances sur la vie par le commissaire des assurances pour l'Etat de New-York M. Webb McNall, au cours d'une enquête, semblent nous donner la solution de ce problème. Lisez attentivement :

“ Votre gérant avait-il l'autorisation d'employer l'argent de votre compagnie comme il l'entendrait ?

“ Avez-vous contribué des sommes d'argent pour avoir le contrôle des élections ?

“ Certaines parts de ces contributions devaient-elles servir à empêcher les législatures de voter des lois affectant les intérêts des compagnies d'assurances ?

“ Est-ce que votre compagnie a, directement ou indirectement, durant les années

“ 1896 et 1897, fourni quelques sommes dans le but d'élire ou de défaire un candidat ?

“ Est-ce que votre compagnie a directement ou indirectement, durant les années

“ 1896 et 1897, fourni quelques sommes dans le but d'empêcher toute législation jugée hostile aux compagnies d'assurances ?

Voilà donc quelles seraient les raisons de la lutte entreprise dans certains Etats contre les sociétés de bienfaisance qui font un tort considérable aux compagnies d'assurances. Oh ! le pouvoir de l'argent !

## Anniversaires du mariage

La fin de la 1ère année.	Noces de coton.
“ 2ème “	“ de papier.
“ 3ème “	“ de cuir.
“ 5ème “	“ de bois.
“ 7ème “	“ de laine.
“ 10ème “	“ de ferblanc.
“ 12ème “	“ de soie et de fin
“ 15ème “	“ de cristal. [lin.
“ 20ème “	“ de porcelaine.
“ 25ème “	“ d'argent.
“ 30ème “	“ de perle.
“ 40ème “	“ de rubis.
“ 50ème “	“ d'or.
“ 75ème “	“ de diamant.

## Elle promet

En outre de la sécurité, de la certitude du but, de la satisfaction qui résulte d'avoir fait une bonne action, en outre de ces avantages, l'Alliance Nationale, lorsque vous prenez un certificat de dotation, vous promet : 1° un revenu pour votre femme et votre famille à votre décès ; 2° une annuité viagère durant votre vieillesse ; 3° l'éducation de vos enfants ; 4° une dot pour vos filles lors de leur mariage ; 5° une avance pour vos fils quand ils débiteront dans la vie.

## Ils perdent leur Langue !

Nous lisons dans l'*Indépendant* de Fall River :

“ Le congrès constitutionnel de la Louisiane a retranché le français du nombre des langues officielles.

“ Jusqu'ici, la langue de la France était officielle, comme l'anglais, dans cette partie de la République qui fut vendue à l'Oncle Sam au commencement du siècle, par Napoléon Ier.

Les hommes chargés de refondre la constitution de l'Etat ont cru devoir l'abolir pour répondre aux vœux des fanatiques de toutes les nuances, qui nourrissent contre la France une haine aussi sottise qu'elle est inexplicable.

“ Le *Journal*, de Boston, qui a des accès périodiques de gallophobie, appiaudit à l'œuvre de ses congénères du Sud. Cela ne nous étonne pas ; le contraire nous eût plutôt stupéfié. Mais les amis de la langue de Molière s'en désolent sincèrement ; car c'est un indice de plus que dans la Louisiane les ennemis du français, depuis le plus modeste vicairé irlandais-américain jusqu'aux sommités politiques, s'efforcent de l'étouffer partout où s'étend leur influence.

“ Les Louisianais d'origine française pourront cependant garder la langue de leurs pères en se ralliant autour de leurs églises, de leurs écoles et de leurs jouaux.”

S'il est une époque qui se soit donnée pour mission d'améliorer le sort du plus grand nombre, qui ait fait de cette idée sa sollicitude principale et constante, et la mesure même de son développement moral, c'est bien le dix-neuvième siècle.

EMILE LAURENT.

## Pages Canadiennes

## LES JÉSUITES

Si nous voulions exposer en peu de mots les motifs qui ont amené les Européens en Amérique, nous dirions que les Espagnols y vinrent pour chercher de l'or, les Anglais, la liberté politique et religieuse, et les Français pour y répandre les lumières de l'Évangile. En effet, pendant longtemps la voix de la religion a couvert toutes les autres voix, en Canada et à Paris, quand il s'est agi du nouveau monde. Les Jésuites, qui excitaient dans les sociétés européennes les soupçons et la haine des peuples, lorsqu'ils prêchaient la soumission absolue des sujets au sceptre des rois, et la colère des rois, lorsqu'ils prêchaient la soumission des souverains à la tiare du pape, les jésuites, disons-nous, remplassaient une tâche noble et sainte dans les forêts du nouveau monde en soutenant la lutte de l'esprit contre la matière, de la civilisation contre la barbarie.

De Québec, ils se répandirent parmi toutes les peuplades sauvages dispersées depuis la baie d'Hudson jusque dans la vallée du Mississipi. Un bréviaire suspendu au cou, une croix à la main, ils devançaient souvent les plus intrépides voyageurs. On leur doit la découverte de plusieurs vastes pays, avec lesquels ils formaient alliance au nom du Christ et par la vertu de la croix. Cet emblème religieux produisait sur l'esprit des sauvages, au milieu des forêts sombres et silencieuses de l'Amérique, un effet triste et touchant, et désarmait ces hommes farouches mais sensibles aux sentiments profonds et vrais. C'est dans ces sensations, dit un auteur, que le missionnaire fondait l'attrait qui le faisait rechercher de l'homme des bois. Les doctrines douces qu'il enseignait, contribuaient à resserrer les nœuds qui l'unissaient à ces néophytes, et à lui assurer les moyens de pénétrer, de cabane en cabane et de peuplade en peuplade, jusque dans les contrées les plus lointaines.

Ces missionnaires, avec lesquels se trouvaient quelques membres de l'ordre de Saint-François, n'étaient jamais plus grands que quand ils se servaient de leurs lumières pour éclairer les barbares dans toutes les parties du monde. Leur société fut établie, comme on le sait, au temps de la réformation, pour mettre un frein au désordre que cette révolution jetait dans les idées et dans les croyances, et pour aller prêcher l'Évangile aux infidèles. Ses règles ne permettent

d'admettre que des hommes d'une grande énergie morale, attachés à la puissance absolue d'un seul, le pape, et dévoués au triomphe de la foi, dont ils deviennent spécialement les défenseurs contre l'hérésie et l'idolâtrie. C'est surtout cette obéissance absolue à un souverain étranger, au pontife romain, qui a fait abolir par la suite leur ordre dans la plupart des États catholiques. Livrés exclusivement à l'école, à la chaire et au confessionnal, quel ascendant ne pouvaient-ils pas espérer d'exercer sur l'esprit des peuples? En peu de temps les jésuites eurent les meilleures écoles de l'Europe. Isolés du monde, ils formèrent, au milieu de lui, une espèce de république intellectuelle, soumise à la discipline la plus sévère, et dont le mot d'ordre était porté par toute la terre. Leur influence s'étendit bientôt sur les savants comme sur les ignorants, sur les trônes les plus élevés comme sur les plus humbles chaumières. Puis, s'élançant hors de la civilisation, ils allèrent, dans leur héroïsme religieux, jusqu'aux extrémités du monde pour soumettre les infidèles à la foi, non pas, comme les croisés, par le fer et la flamme, mais, comme le Christ et ses apôtres, par une éloquence persuasive, versée à flots au milieu des multitudes étonnées. Ils firent briller la croix depuis les rives du Japon jusqu'aux points les plus reculés de l'Amérique, depuis les glaces de l'Islande jusqu'aux îles de l'Océanie.

C'est ce dévouement héroïque et humble tout à la fois qui a étonné le philosophe et conquis l'admiration des protestants. C'est cette admiration qui a inspiré sur le Canada de si belles pages à Bancroft, l'habile historien des colonies anglaises. L'histoire des travaux des missionnaires, dit-il, est liée à l'origine de toutes les villes célèbres de l'Amérique française; pas un cap n'a été doublé, pas une rivière n'a été découverte, sans qu'un jésuite en ait montré le chemin.

F. X. GARNEAU.

## ELLE !

Mes vers, volez vers elle ainsi qu'un papillon,  
Chantez pour elle ainsi qu'un rossignol farouche ;  
Car elle est le parfum, car elle est le rayon ;  
L'étoile est dans les yeux, et la fleur sur la bouche.

FRANÇOIS COPPÉE.

Il est difficile de vaincre ses passions,  
mais il est impossible de les satisfaire.

MME DE LA SABLIERE

## Les Compagnies d'Assurances Américaines

Le rapport des opérations des compagnies d'assurances qui ont des bureaux dans l'Etat de New-York, durant l'année dernière, vient de paraître et l'ensemble des intérêts qu'il embrasse en fait un ouvrage d'un intérêt national, dit un journal des Etats-Unis. Il contient les opérations des neuf dixièmes des compagnies d'assurances qui font affaires dans ce pays, conséquemment les chiffres qu'il donne peuvent nous guider sur la totalité des opérations. Au nombre des faits qu'il établit, l'un des plus significatifs est la proportion des dépenses qu'entraînent le système d'assurance dans une compagnie, relativement au montant payé par les assurés. Ces chiffres valent d'être reproduits. Les compagnies ont reçu en 1897 un total de \$301,268,179 et ont déboursé \$205,866,393. De ce dernier montant il a été payé \$137,544,815 aux bénéficiaires en réclamations, dividendes, rachat de polices et \$68,321,578 pour l'administration. Ainsi, sur chaque \$100 que les compagnies ont perçus \$45.84 seulement sont retournés aux assurés et \$22.74 ont servi pour les dépenses. La balance est allée au fond de réserve.

Cela se passe de commentaires, n'est-ce pas?

## La Langue Française à Londres

Les Français sont en passe de se faire une réputation universelle de conférenciers de premier ordre. Et la preuve c'est qu'ils sont demandés partout, en Russie, en Hollande, aux Etats-Unis, au Canada puis... (qui l'aurait cru?) en Angleterre.

Tout récemment, M. Edouard Rod, le célèbre romancier français a fait une conférence à Stafford House, à Londres, aux applaudissements d'un auditoire nombreux et choisi. Le distingué conférencier avait pris pour sujet: "Le roman français contemporain".

Lord Dufferin, qui présidait et avait présenté M. Edouard Rod dans une allocution pleine d'humour, a eu également un très vif succès.

Allons! le français n'est donc pas une langue morte.

## Il est bon d'avoir des Amis partout

Parmi les ministres de l'empereur Napoléon III, il en est un, sorti d'une famille peu aisée, qui raconte lui-même qu'il a porté l'étoffe grossière au village, et qu'il a joué en sabots avec ses petits camarades, le fils du maçon et le neveu du charron. Le neveu du charron surtout, un nommé Chapoutot, lui était cher. Ces deux enfants ont, chacun à sa façon, fait leur chemin ici-bas. Chapoutot est devenu maître charron, et son camarade, après avoir été un des plus éminents avocats du barreau de Paris, a pris rang parmi les Excellences dans le conseil du souverain. Mais Chapoutot se souvenait de son ami le ministre, et le ministre n'avait pas oublié Chapoutot.

Un jour, Chapoutot, arrivé dans la Capitale depuis quelques heures, se présentait au ministère pour une affaire importante. En lisant son nom, M. le ministre ordonne qu'on le fasse entrer, et le maître charron eut son tour de faveur.

"Je suis bien content que tu sois venu me voir, mon ami, dit le ministre.

—Et moi aussi, monsieur l'avocat, répondit Chapoutot. J'ai dit à mon monde là-bas que j'avais en vous un ami; là, un fier ami!

—Je t'en remercie, mon garçon; qu'y a-t-il que je puisse faire pour toi?

—Je vais vous expliquer ça. La vieille Barbe Chaffaroux, c'était not'tante, vous le savez ben, à moi et à Mathieu Guillaumot, v'là qu'elle s'est laissée mourir; mais elle a fait un testament, la pauvre vieille qui n'avait plus sa tête, un testament qu'est embrouillé en diable, un vrai grimoire, quoi! Bah! vous saurez ben lire ça, vous! L'affaire est pour moi des plus conséquentes. J'y peux pagner quatre cents pistoles, si ça se débrouille...

—Montre-moi tes papiers, mon ami," interrompit le ministre.

Chapoutot tira d'un sac de cuir une liasse de paperasses griffonnées et timbrées, et M. le ministre, en les parcourant d'un coup d'œil, jugea qu'en effet la procédure, en cette rencontre, avait renchéri encore sur ses obscurités ordinaires et extraordinaires.

"J'ai besoin de lire ça posément, dit-il à Chapoutot. Reviens me voir demain matin. Adieu, porte-toi bien."

Son Excellence M... prit la peine, en effet, de compiler soigneusement les dossiers du maître charron, et il poussa l'ancienne amitié jusqu'à rédiger pour lui une consultation.

aussi détaillée et aussi claire que possible. Chapoutot ne manqua pas au rendez-vous.

— "Ton affaire n'est pas mauvaise, dit le ministre. Je l'ai d'ailleurs mise au net. Tu feras lire ces quatre pages à ton avocat, et je crois que tu ne perdras pas un denier des quatre cents pistoles auxquelles tu prétends.

Merci, monsieur l'avocat, grand merci ! Vous êtes un brave homme et un fier ami ; mais tout travail vaut son salaire, et il faut que vous me disiez ce que je vous dois maintenant. Quand vous seriez ministre, vous êtes avocat, que diantre ! et un avocat ça se paye !

— Laisse donc, mon ami ; je devais bien moi aussi, à notre amitié d'autrefois, de t'obliger à l'occasion. Eh ! bien l'occasion est venue.

— Je n'entends pas de cette oreille," répliqua l'entêté paysan ; puis, tirant de son gousset une pièce de monnaie, il la posa sur la table en disant d'un ton résolu :

"Voilà cinq francs ; payez-vous."

Le ministre eut beau se défendre ; Chapoutot, à toutes les observations, resta inflexible et sourd. Il protesta, il persista, il résista tellement que le ministre dut céder.

— Allons, ! dit-il, puisque tu le veux..." Et rendant à Chapoutot une pièce de deux francs, il ajouta : tu vois, je retiens un écu.

— J'aime mieux ça, dit Chapoutot. Tout travail vaut son salaire."

Revenu au village, Chapoutot ne manqua pas de faire part de sa conduite à ses amis et connaissances, et huit jours plus tard, au chef-lieu du département, il communiquait à l'avocat et à l'avoué chargés de sa cause la consultation que venait de lui donner M. Delangle.

"C'est une consultation parfaite et qui vaut bien de l'argent, s'exclamèrent les deux hommes de loi.

— L'as-tu payée ?

— Oh ! que oui, répondit le paysan. J'ai dit à M. Delangle : Payez-vous, et je l'ai mis à même de mon argent. Je n'y regarde pas de si près, moi, quand il faut faire bien les choses. Tout travail vaut son salaire.

— Mais cela vaut cinq cents francs.

— Quand je vous dis que je l'ai mis à même de mon argent ! Il a pris ce qu'il a voulu prendre : il m'a ben pris trois francs !"

Les fruits et les hommes tombent parce qu'ils sont gâtés ou qu'on leur a jeté des pierres.

## Les Sociétés de Bienfaisance et les Classes Ouvrières.

Conférence faite devant le Cercle Saint-Charles, No 10, de l'Alliance Nationale, par M. L. A. Rivet, avocat.

L'un des principaux caractères de la civilisation contemporaine, c'est le développement prodigieux de l'esprit d'association. Ce puissant levier du progrès dans toutes les branches de l'activité humaine a acquis de nos jours, une importance majeure et il serait impossible d'en méconnaître l'influence souveraine, si l'on tient compte des immenses résultats que nous avons chaque jour sous les yeux. C'est grâce à ce principe fécond, susceptible des applications les plus heureuses et les plus variées, que ce siècle a pu enrichir l'humanité d'œuvres gigantesques destinées à rendre de si grands services, et que l'initiative individuelle aurait été impuissante à réaliser.

L'association n'est pas un principe nouveau, elle a existé dans tous les temps et dans tous les temps elle a reçu des applications multiples ; car toujours l'homme a éprouvé le besoin bien naturel de s'appuyer sur son semblable dans la recherche des choses inaccessibles à ses efforts et de puiser dans l'union de sa volonté avec celle de ses frères la réalisation de projets destinés à faire son bonheur. Mais l'association a revêtu dans le cours de ce siècle tant de formes diverses et s'est prêtée à l'exécution de tant d'œuvres variées qu'il n'est pas injuste de la signaler comme l'un des traits de la physiognomie sociale de notre époque. Les lettres, les sciences et les arts doivent en partie à l'association ce déploiement remarquable qui a caractérisé notre époque ; l'évolution intellectuelle ainsi que le bien-être matériel puisant dans la collection des énergies et des volontés individuelles, ce progrès merveilleux, objet des espérances et des recherches de l'humanité, ont amélioré notablement la condition des individus et des peuples et accéléré la marche ascendante de la civilisation.

Il n'est pas jusqu'à la charité et la bienfaisance mutuelle qui n'aient trouvé dans l'association un moyen fécond de diffusion et de progrès, et nous assistons à une évolution surprenante de ce principe sous la manifestation des sociétés de bienfaisance qui dans presque tous les pays du monde exercent aujourd'hui une action utile et profitable à toutes les classes.

C'est de l'association sous cette forme philanthropique et humanitaire que je voudrais vous entretenir, ce soir, en vous exposant aussi succinctement que possible le principe, le but et les avantages de l'association de secours mutuels dans ses rapports avec les classes ouvrières.

Ce mouvement universel des sociétés de bienfaisance qui s'est accru dans la plupart des pays du monde depuis quelques années surtout, a atteint dans notre province un développement considérable qui appelle l'attention de tout citoyen soucieux des intérêts de son pays. Il n'y a pas à se le dissimuler, depuis un quart de siècle, l'essor de la mutualité a été extraordinaire dans ce pays, et cet essor est trop intimement lié avec les conditions économiques de notre société pour qu'il ne faille pas en tenir compte. A côté des sociétés de bienfaisance, dont l'existence remonte à plusieurs années, nous en avons vu surgir

un grand nombre de nouvelles ; les unes issues du terroir national, faites de capitaux et d'éléments extraits de notre patrimoine, les autres venant de pays étrangers et transplantées sur notre territoire ainsi que des plantes exotiques pour y croître, fleurir grâce au zèle et à l'esprit d'initiative de leurs promoteurs.

Ces sociétés nationales et étrangères, par leur diffusion croissante, au sein de nos populations ont conquis une place importante dans l'organisation économique de ce pays. C'est pourquoi il est devenu plus à propos que jamais d'examiner si ce développement légitime et salubre pour les uns, anormal et nuisible pour les autres, répond à un besoin réel de notre société et ne fait qu'obéir à l'impulsion naturelle de nouvelles exigences économiques et sociales.

C'est un problème qui s'impose dans toute son actualité et dont je voudrais rechercher la solution à la lumière des saines notions économiques qui président au bien-être des individus et des peuples.

Pour apprécier avec justesse et comprendre toute la portée du mouvement de la mutualité dans cette province, ses conséquences économiques sous le rapport individuel et social, il faut d'abord connaître le principe qui régit les sociétés de bienfaisance ; le but commun qu'elles poursuivent indépendamment de leurs caractères spécifiques et des manifestations diverses sous lesquelles elles se produisent. L'idée mère des associations de bienfaisance repose dans l'accumulation collective des épargnes individuelles dans une pensée de prévoyance suivant divers systèmes et conformément à certaines règles adoptées pour leur fonctionnement. C'est à cela qu'il faut ramener le fondement de toutes les sociétés de bienfaisance. D'où il suit que la bienfaisance en dépit des transformations successives qu'elle a pu subir, n'est pas une œuvre nouvelle ; c'est une institution aussi vieille que le monde, puisqu'elle a pour point de départ et pour inspiratrice une vertu immortelle qui s'appelle la Charité.

On retrouve les traces des premières sociétés de bienfaisance chez les Grecs et les Romains avant l'ère chrétienne. Il n'est pas étonnant que ces deux peuples qui résumèrent dans leurs institutions ce que la civilisation antique eut de plus raffiné, aient fait naître et fleurir ces œuvres philanthropiques créées pour venir en aide à la classe pauvre. Un économiste français des plus distingués, nous apprend que ce genre d'association fort en honneur chez ces deux peuples produisit les plus heureux résultats et fut une source de bienfaits pour les classes laborieuses appelées à y participer dans une plus large mesure. Il est raisonnable de croire toutefois que le caractère spécifique de ces associations ne répondait pas exactement à cette époque aussi reculée à l'idée que nous nous formons aujourd'hui d'une société de secours mutuels comme il en existe dans la plupart des pays civilisés. La mutualité a donc éprouvé dans le cours des âges une série de changements et comme le Prothée de la fable, elle s'est modifiée suivant les coutumes et les mœurs de chaque pays, se faisant à chaque époque la providence des pauvres, la caissière des imprévoyants de toutes les classes.

Il semble que la définition de Monsieur Arthur Scrathley correspond au type des sociétés de secours actuels des plus modernes : " une association formée sur le principe de l'assurance mutuelle, dans laquelle chaque membre en retour d'une souscription hebdomadaire et mensuelle reçoit une indemnité correspondante durant la maladie ou la vieillesse, cette indemnité devant être en cas de décès payée à la famille de ce membre. " D'après cette défini-

tion, la plus exacte que j'ai pu trouver il est assez facile de se rendre compte de la nature et de l'importance des services que la société de bienfaisance est en mesure de rendre à l'humanité. Je n'ai pas l'intention d'énumérer ici les avantages qui résultent des sociétés de bienfaisance à l'égard de toutes les classes de la société.

Pour limiter le cadre de cette causerie et rester fidèle à mon sujet, je veux seulement jeter un coup d'œil sur les classes laborieuses de la société et constater les bienfaits signalés que la mutualité leur dispense.

La sentence portée par le Créateur contre le premier homme, a créé cette loi fondamentale en vertu de laquelle toute société doit se composer de classes différentes, les unes entourées des bienfaits de la richesse, vivant dans le luxe ou le confort et n'ayant rien à redouter du lendemain, les autres ayant pour partage la pauvreté et ses inconvénients multiples, obligées de compter sur l'apport de chaque jour pour leur subsistance et la satisfaction des besoins les plus urgents de la vie. Il résulte de cette inégalité des conditions sociales que les classes ouvrières qui constituent le plus grand nombre dans tous les pays du monde, sont exposées par l'insuffisance de leurs ressources à tous les risques de l'existence, aux causes fatales de la pauvreté, à savoir : les accidents du travail, l'incapacité de travailler résultant de l'invalidité ou de la vieillesse, la mort prématurée d'un chef de famille laissant sans ressources une veuve et des orphelins. Ces calamités sont inhérentes à l'humanité, elles sont nées avec la chute originelle et finiront avec le monde. C'est pour cela qu'indépendamment de l'imprévoyance et des vices auxquels les travailleurs sont sujets comme les autres classes de la société, conformément à la prophétie du divin fondateur du catholicisme, il y aura toujours des pauvres parmi nous, mais ces calamités amènent de nos jours des souffrances plus aiguës et plus étendues que par le passé. Les populations ouvrières sont devenues plus nombreuses ; elles se sont agglomérées dans les villes ou dans les centres manufacturiers dans lesquels la possession de l'habitation et toutes les subventions que comporte la vie rurale leur font défaut. Dans ces grands centres ou la charité semble souvent impuissante, plus encore par le défaut de rapprochement des classes que par l'insuffisance de ses ressources, le problème de l'adoucissement des maux de l'indigence devient plus inquiétant et l'esprit de l'homme est forcé de chercher de nouvelles combinaisons pour mettre fin à un état de choses alarmant pour les individus et pour la société. Car non seulement cette situation pénible créée par les inconvénients du prolétariat rend la vie malheureuse aux travailleurs, mais elle se complique de périls graves pour la société, et accentue de jour en jour l'antagonisme inévitable entre les classes riches et les classes pauvres ; la haine grandit dans le cœur ulcéré du propriétaire qui maudit les institutions qui le régissent et qu'il rend responsable de ses maux ; les grèves se multiplient, la guerre s'allume entre le patron et l'ouvrier, et la paix sociale devient illusoire.

En présence de ce danger social, la sollicitude des gouvernements n'est pas, il est vrai, restée inactive. Les chefs d'état inspirés par les économistes, se sont mis résolument à l'œuvre, et il en est résulté dans plusieurs pays une série de lois ayant pour objet de réglementer le travail, d'en régler les conditions en protégeant l'ouvrier sans léser le patron et d'atténuer dans une certaine mesure les résultats désastreux de

la concurrence effrénée suscitée par le choc des intérêts et la rivalité industrielle.

Mais l'intervention de l'Etat, si louable qu'elle ait été, n'a pas eu pour résultat de donner du pain à l'ouvrier durant la maladie ou le chômage; nul gouvernement, nul projet de loi n'a encore pu et ne pourra jamais assurer l'existence et l'avenir d'une famille, au décès de son chef.

C'est ici que les caisses de bienfaisance viennent combler une lacune dans l'organisation économique d'un pays, et résoudre partiellement le problème menaçant de la misère.

Il serait injuste de croire que l'organisation actuelle de la société est seule responsable des conséquences déplorable de la misère parmi les populations ouvrières. Dans une foule de cas, l'imprévoyance de l'ouvrier constitue la cause unique des maux qui assaillent sa famille à l'heure de la maladie ou à son décès. On vit sans se soucier du lendemain, on semble ignorer que l'avenir est gros d'incertitudes et de mécomptes, et l'on feint de croire que cette subsistance fruit du salaire d'un jour, ne peut manquer. Le revenu quotidien suffit difficilement à alimenter les extravagances et le luxe du moment, et l'épargne, cette ressource suprême des sages, est traitée de chimère et de folie.

Trop souvent cette portion du salaire de l'ouvrier qui devrait être destinée à l'épargne, paie la rançon de ces vices qui mettent le désordre et le malheur au sein des familles jusque-là heureuses.

L'ouvrier perd de vue trop facilement les exigences du lendemain, il vit comme si elles ne devaient jamais se produire et le jour où la maladie vient paralyser ses bras ou la mort l'enlever à l'amour des siens, le spectre de la misère s'installe hideux et menaçant au foyer que son imprévoyance a privé d'une modeste épargne pour les sombres éventualités de l'avenir.

L'ouvrier est ainsi souvent l'instrument de son indigence, et il ne saurait blâmer la société de malheurs qu'il a lui-même attirés sur sa tête.

La caisse de bienfaisance lui fournit les moyens de faire des économies alors qu'il n'en ferait peut-être pas s'il était laissé à lui-même. Elle le met en garde contre sa propre imprévoyance en le forçant à distraire périodiquement de son salaire une partie minime qui est versée dans une caisse centrale, administrée avec prudence et sagesse. Cette portion du salaire de l'ouvrier s'accroît rapidement, elle se multiplie et lui assure les bienfaits les plus signalés aux jours des calamités inséparables de l'existence.

Le père de famille cloué sur un lit de douleur par un accident du travail, renaît à l'espoir et au bonheur à la pensée que sa famille, privée de son salaire quotidien, pourra néanmoins avec la subsistance nécessaire, grâce aux bénéfices que lui confère la société de bienfaisance.

Au chevet d'un fils dévoué, unique soutien d'une mère sans ressource, la société de bienfaisance s'installe en consolatrice et lui fait oublier les angoisses de la maladie en évitant les horreurs de la famine à celles qui, le cœur broyé par le chagrin, appelle de tous ses vœux la santé de l'objet de sa tendresse.

Lorsque l'ange de la mort, déployant ses ailes funèbres, vient ravir un père à l'affection d'une famille nombreuse, la société de bienfaisance pénètre dans ce foyer assombri par la douleur pour porter à la mère et aux enfants éplorés avec les consolations qu'inspire une tendre confraternité, le montant considérablement augmenté des épargnes que lui a confiées le défunt durant sa vie mortelle. En un mot, la société

de bienfaisance accompli à l'égard de l'ouvrier forcé de vivre du fruit de son labeur journalier, une œuvre de protection, de bien-être matériel et d'apaisement moral dont les résultats sont inappréciables. Malheureusement cette œuvre, incomprise et méconnue des uns, dédaignée et rejetée des autres, n'opère pas à l'heure actuelle le bien qu'elle doit en attendre parmi les populations ouvrières de notre province. Bien que l'être des sociétés de secours mutuels se soit levée sur ce pays depuis quelques années, et donne les plus grandes espérances aux amis du progrès, aux philanthropes dans toutes les branches, il serait erroné de croire que la classe laborieuse concentrée dans nos centres industriels et manufacturiers, comprenne et apprécie les avantages de la bienfaisance dans une mesure satisfaisante. Les statistiques établissent que la moitié au moins des ouvriers sont privés des bénéfices de la mutualité et témoignent une coupable indifférence à l'endroit d'une institution dont les principes et les tendances sont orientés vers l'amélioration du sort de l'indigent.

D'où vient cette inertie criminelle, cette inaction injustifiable parmi les couches populaires de notre peuple en ce qui concerne l'un des intérêts les plus chers du citoyen : l'assurance d'un lendemain, heureux et confortable, la garantie d'un avenir d'aisance pour lui-même ou pour ceux dont il a la tutelle ?

La réponse est facile. On a trop négligé jusqu'ici de préconiser au sein des foules ignorantes les doctrines économiques que vulgarise et met en application la bienfaisance sous toutes ses formes. On s'est trop peu inquiété de mettre devant les yeux de l'artisan de toutes les catégories, les conséquences fâcheuses qui résultent de son éloignement d'institutions où ses épargnes mises à profit, deviennent pour lui la source de bénéfices incalculables.

Le temps est arrivé où cette propagande économique doit se faire d'une manière plus active et plus efficace. Il faut faire comprendre à l'ouvrier, à tout citoyen dont les ressources sont suffisantes pour atteindre la fortune, que son intérêt exige impérieusement qu'il s'enrôle dans ces sociétés de bienfaisance ou en échange d'une contribution modique, prélevée sur son revenu mensuel, il reçoit lorsque la maladie le voue à l'impuissance, ou lorsque la mort vient interrompre sa carrière à peine commencée, une indemnité suffisante pour chasser la famine du toit où reposent les êtres confiés à sa protection d'époux et de père.

Combien d'ouvriers, s'ils se rendaient compte des avantages immenses que leur offre la bienfaisance s'y enrôleraient sans retard ? Comme ils iraient confier avec empressement à la caisse de bienfaisance, l'argent qu'ils portent au cabaret, s'ils voyaient alors défiler devant leur imagination le noir tableau des misères qui s'introduisent dans leur intérieur, le jour où une maladie soudaine les fera cesser leur labeur accoutumé : le foyer sans feu, la bise froide et mordante de l'hiver qui s'engouffre en sifflements lugubres à travers un carreau brisé et fait gémir de pauvres petits êtres qui pleurent en demandant du pain ; une épouse accablée dans une désolation muette dont les mains vides et le cœur meurtri, constituent une terrible protestation contre l'imprévoyance coupable de son époux. Comme d'une autre part, ils remercieraient la Providence de leur avoir inspiré l'idée de faire fructifier dans cette caisse de bienfaisance, l'argent qu'ils voulaient destiner à des frivolités, s'il leur était donné de voir les délégués de la société de secours mutuels substituer à ce paysage désolant le spectacle réconfortant de leur famille en

possession du confort nécessaire jusqu'à l'heure où ils pourront reprendre leurs occupations ordinaires.

Il faut de plus démontrer à l'ouvrier qu'indépendamment des bénéfices inappréciables qui attendent sa famille par son affiliation à la caisse de bienfaisance, il trouvera pour lui-même une foule d'avantages dans cette communauté que représente la société de secours mutuels. En groupant les ouvriers sous un même drapeau dans une commune pensée de prévoyance et de fraternité, les sociétés de secours mutuels leur apprennent à mieux se connaître, à s'estimer, à s'encourager et à se protéger mutuellement. Il en résulte une harmonie plus parfaite dans les sentiments et les mœurs, une direction plus uniforme dans les idées, les angles des caractères s'usent au contact les uns contre les autres, les défiances et les susceptibilités réciproques s'évanouissent, l'union des esprits et des cœurs se complète et se fortifie, les volontés se confondent dans un seul objet : la garantie de l'intérêt général pour la protection éventuelle d'un chacun.

En outre la plupart de nos sociétés de bienfaisance fondées sous le patronage et administrées sous la tutelle des supérieures de la hiérarchie catholique et civile renferment des règlements qui sont des enseignements d'ordre et de morale. C'est dans les réunions de ces associations de bienfaisance plutôt qu'au cabaret, que l'ouvrier puise ces leçons de tolérance, de charité et de résignation, ce respect de l'autorité allié à l'amour invincible de la liberté, qui en font un citoyen ami de la paix sociale, utile à son pays, en même temps qu'un chef de famille honnête et laborieux.

C'est au cercle de l'association dont il est membre, que l'ouvrier perd de vue les suggestions subversives que lui inspire l'hostilité séculaire contre le patron qu'on veut lui apprendre, en certains quartiers, à considérer comme un ennemi sans cesse occupé de le pressurer. Les exemples de charité et de tolérance mutuelle qu'il a chaque jour sous les yeux, dont il bénéficie lui-même à l'occasion, lui font trouver moins pénibles les labours de l'atelier ; il se fait par suite à l'idée que son occupation moins lucrative, moins agréable qu'une autre n'est cependant pas une injustice du sort à son égard, mais le résultat de la composition actuelle de la société où tout le monde ne peut être grand seigneur, ni riche propriétaire. Les différentes associations socialistes organisées dans le cours de ce siècle, pour exploiter les préjugés et les souffrances de l'ouvrier, dans un but de réorganisation sociale sur un plan chimérique, tendent à faire de lui un agitateur, un constructeur de barricades, le bras sans cesse levé contre les institutions de son pays. La société de secours mutuels, au contraire, fondée dans un but d'ordre, de prévoyance, et de charité en fait un pilier de l'autorité, un patriote sur qui les gouvernements pourront compter aux jours des luttes suprêmes contre les ennemis de l'intérieur et du dehors. La société est donc éminemment intéressée de son côté à ce que les caisses de bienfaisance poursuivent leur œuvre d'assistance mutuelle et de propagation de saines doctrines au sein des couches populaires. Elle y est intéressée par ce que la mutualité bien administrée contribue à guérir cette plaie hideuse du paupérisme qui rongé certains pays du vieux continent. Le paupérisme, qui est la maladie économique résultant de l'extrême indigence parmi les classes laborieuses, est dû en grande partie à l'imprévoyance des chefs de famille dont l'unique préoccupation est de subvenir par leur salaire aux besoins du moment sans songer aux exigences qui se produisent si la maladie ou la mort vient les visiter. L'as-

surance mutuelle ne fait pas disparaître la misère, mais elle la prévient, elle annule la cause et dissipe les inquiétudes des gouvernants chargés de suppléer par de nouvelles lois aux lacunes que le paupérisme engendre dans l'organisation économique d'un pays.

Ici nous ne sommes pas encore exposés aux ravages de l'hydre du paupérisme. Plusieurs des causes qui l'engendrent sur le vieux continent nous sont inconnues. La concurrence industrielle effrénée et l'exploitation impitoyable de l'ouvrier par le patron qui amènent en Europe ces crises sociales qui précipitent dans la misère des centaines de familles, ne sont pas ici à l'état endémique.

Mais il est des inconvénients auxquels nos classes ouvrières ne pourront jamais échapper parce qu'ils sont le fruit de causes naturelles aussi vieilles que la faute originelle. Ces causes s'appellent la maladie et la mort. Le chômage qu'il faut aussi ranger parmi les risques du travail n'est pas un danger général et immédiat aussi longtemps que les sans-travail pourront subvenir ailleurs à leur subsistance par l'exploitation du sol en grande partie inculte de notre pays.

Mais il reste toujours les conséquences aussi funestes que souvent imprévues de la maladie de l'incapacité partielle ou totale et de la mort contre laquelle il faut prémunir les classes ouvrières pour lesquelles les associations de secours mutuels ont été spécialement organisées.

Les sociétés de bienfaisance sont devenues une œuvre universelle et il n'est pas sans intérêt d'examiner leur développement chez les plus grands pays du monde.

(A suivre.)

### Notre 1er Vice-Président Général

A une assemblée régulière du Bureau Exécutif, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité :

Le Bureau Exécutif, au nom de l'Alliance Nationale, est heureux de pouvoir offrir ses sincères félicitations à son dévoué 1er Vice-Président Général, M. A. C. Décarie, N. P., à l'occasion de sa nomination à l'importante fonction de registrateur pour les comtés de Jacques-Cartier et Hochelaga. En ce faisant nos gouvernants ont voulu récompenser l'homme de profession intègre, le citoyen distingué dont la carrière, tant dans la vie privée que dans la vie publique, a été consciencieuse et méritoire. Le Bureau Exécutif profite encore de cette circonstance pour témoigner à l'un de ses plus hauts officiers tout l'estime et l'admiration qu'il a toujours éprouvé pour le zèle sociétaire, le mutualiste d'expérience qui a contribué pour sa large part aux succès qui ont couronné l'Alliance Nationale.

Ils ne tardent pas à pourrir, les hommes et les fruits qu'on n'a pas ramassés tout de suite.

# L'Alliance Nationale

PUBLIE PAR

LA SOCIÉTÉ DE SECOURS MUTUELS

L' "ALLIANCE NATIONALE "

A MONTREAL

76 Rue St-Jacques

B. P. Boite 2172

MONTREAL, MAI 1898

## SOCIETAIRES !

La date de la grande convention de 1898 approche. Dans moins de trois mois les délégués de cercles seront appelés à se réunir pour juger des travaux accomplis depuis 1896. Il importe donc que durant le concours actuel, chacun soit à son poste et fasse la part de travail qui lui incombe, pour qu'au mois d'août prochain, l'Alliance Nationale puisse démontrer, par des faits et des chiffres, qu'elle est une de nos plus puissantes associations de secours mutuels nationales de la Province de Québec.

Sociétaires vous vous devez à votre société. Votre zèle et votre dévouement lui appartiennent. Faites un suprême effort pour que la victoire n'abandonne pas votre drapeau !

### Ça et là

Donnez de suite votre nouvelle adresse au secrétaire-archiviste.

Nous avons hâte de savoir quel est le cercle du district de Québec qui va gagner le drapeau d'honneur.

Il nous fait plaisir d'annoncer que le Rév. Père Désy, S. J., a accepté d'être chapelain du cercle DeLorimier.

Avez-vous présenté un candidat depuis que vous appartenez à notre Association? Si non, présentez-en un avant la convention. En ce faisant vous rendrez service à un ami et vous augmenterez votre propre sécurité.

Quel est le nombre de membres de votre cercle? A-t-il augmenté, a-t-il diminué ou est-il demeuré stationnaire? Voilà des questions que l'on doit poser aux officiers avant la prochaine convention.

La représentation des cercles au Conseil Général étant basée sur l'effectif des membres en règle, chaque cercle doit travailler à avoir le plus grand nombre de délégués possible.

La publication de l'intéressante conférence faite par M. Rivet, au cercle St-Charles, nous oblige à remettre à plus tard la continuation du discours de notre Secrétaire Général sur la caisse des malades.

Voici des chiffres qui disent éloquemment dans quelles proportions nous progressons.

Nombre d'examens reçus en avril 1896 :	50
Nombre d'examens reçus en avril 1897 :	94
Nombre d'examens reçus en avril 1898 :	137

### Représentants du Président Général

Pour rehausser le prestige de l'Alliance Nationale, notre Président Général a voulu grouper, autour de lui, quelques-uns des zélés et distingués mutualistes qui font partie de notre Association. Il est en droit d'espérer qu'avec le concours effectif de ces sociétaires de marque notre belle société ne peut manquer de hâter sa marche dans la voie du progrès.

Le Représentant du Président Général joue un beau rôle parmi nous, puisqu'il a pour mission de guider les forts, de soutenir les faibles, de répandre partout la bonne semence qui produira de bons fruits. C'est lui qui par la parole, par les actes, par l'exemple démontre l'excellence des principes qui nous unissent et le but que nous devons atteindre conjointement.

Nos lecteurs pourront facilement s'en convaincre, en lisant la liste ci-dessous, le choix du Président Général a été judicieux, et nous croyons que ses nouveaux collabo-

rateurs sauront mériter la confiance qu'il a placé en eux, pour le succès de l'œuvre éminentement utile, tant au point de vue patriotique qu'au point de vue pécuniaire qui s'appelle l'Alliance Nationale :

## REPRÉSENTANTS DE PROVINCE

H. Bourassa, député de Labelle.  
J. G. H. Bergeron, député d. Beauharnois.  
J. P. Tardivel, journaliste.

## REPRÉSENTANTS DE DISTRICTS

*District de Montréal*

C. A. Daigle, M.D., du cercle Jeanne d'Arc.  
L. A. Lavallée, fondateur.  
Eug. Godin, du cercle St-Jacques.  
J. L. Décarie, du cercle Dorval.  
E. J. Hébert, du cercle St-Henri.

*District de Québec*

C. E. Côté, M.D., du cercle St-Sauveur.  
F. Blouin, échevin, du cercle St-Valier.

*Montréal-Ouest*

Ch. Duquette, du cercle St-Charles.

*Montréal-Est*

J. S. Teasdale, du cercle Bourget.  
S. L'Archevêque, du cercle St-Pierre.

*\*District de Saint-Hyacinthe*

M. McDonald, M.P.P., du cercle St-André.

*District d'Arthabaska*

Ch. A. Gauvreau, M.P., cercle Princeville.

*District de Beauharnois*

Jos. Deslauriers, Lieut.-Colonel, du cercle Beauharnois.

*District d'Ottawa*

H. Chauvin, préfet du comté Labelle, du cercle Monte-Bello.

*District de Richelieu*

J. Allard, M.P.P., du cercle Pierreville.

## REPRÉSENTANTS DE COMTÉ

J. E. A. Pin, pour Québec-Est.  
G. Hamel, pour le comté de Beauce.  
P. A. Chassé, pour le comté de St-Jean.  
J. E. Arpin, pour le comté de Berthier.  
J. Fournier, pour le comté de Jacques-Cartier.  
L. P. Lazure, pour le comté de Napierville.  
E. A. Grisé, pour le comté d'Hochelaga.  
J. A. Guibault, pour le comté de Montcalm.  
A. E. Michon, pour le comté de Montmagny.  
J. A. A. Mondou, pour le comté d'Yamaska.

## Jurisprudence

A titre de document nous reproduisons de *L'Echo*, de St-Hyacinthe, le jugement suivant :

## RESPONSABILITÉ DES MÉDECINS

Il vient d'être jugé par le tribunal civil de la Seine, France, que : "Un médecin qui délivre un certificat de complaisance, lequel est de nature à tromper l'assureur, est passible de dommages-intérêts envers cet assureur."

Comme on le voit, la question est des plus importantes et doit certainement faire réfléchir ceux dont les membres d'une société de secours mutuels, par exemple, le requièrent pour avoir droit à des bénéfices. Si c'est à un médecin, ce dernier ne doit certifier que l'état réel de son patient, après un examen sérieux et non pas à vue de nez, encore moins en l'absence de celui pour qui ils certifient, comme cela arrive malheureusement trop souvent ; et la formule que tout donneur de certificat est requis de signer étant d'ordinaire imprimée d'avance, il faut encore s'assurer que le requérant se trouve bien dans toutes et chacune des conditions prévues.

En un mot, ce n'est pas un acte banal que celui de donner un certificat, et l'homme qui a souci de sa signature, de son honneur et de ses intérêts ne s'engagera plus à la légère, par faiblesse ni par complaisance dans une voie à la fois immorale et grosse de responsabilité pour sa bourse, alors qu'il peut être tenu responsable en droit et en fait.

## NOUVEAUX CERCLES

## CERCLE ST-THOMAS, No 131.

Institué au Cap St-Ignace, comté de Montmagny, par M. Elz. Paquet, second Vice-président général de l'Alliance Nationale, le 13 mars 1898.

Le Rév. M. Sirois, membre honoraire du cercle, a été choisi comme chapelain. Officiers élus :

MM. Alf. Gamache, S. P. G. ; Nestor Fortin, Prés. ; Denis Bernier, Vice-prés. ; Joseph Bernard, Sec.-arch. et Sec.-fin. ; Pierre Morin, Trés. ; Louis Gagné, Méd.-exam. ; Jos. Fortier, Comm. ; Joseph Bernier, Int.

## CERCLE ST-EUGÈNE, No 133.

Institué par M. P. Bonhomme, organisateur de l'Alliance Nationale, au Lac Mégantic, comté de Compton, le 3 mai courant.

Le Rév. M. L. A. O. Huart a été nommé chapelain. Officiers élus :

S. P. G., A. M. L. E. Bécigneul ; Prés.-hon., Rvd J. E. Choquette ; Prés., Nap. Lemieux ; Vice-prés., J. N. Thibaut ; Sec.-arch., L. Lévesque ; Sec.-fin., J. A. Chabotte ; Trés., Jos. Limelin ; Méd.-exam., J. A. Millette ; Comm., L. L. Sévigny ; Int., Jos. Larocque.

## A TRAVERS LES CERCLES

## CERCLE VILLE-MARIE, No 5.

Le 26 avril dernier, avait lieu dans les luxueuses salles du cercle Ville-Marie, une petite soirée de famille à laquelle bon nombre d'invités assistaient, entre autres MM. A. C. Décary, 1er Vice-Président Général; M. L. J. D. Papineau, Secrétaire Général; M. le Dr Cypihot, médecin en chef; M. L. G. Lapointe, du Bureau Exécutif; M. A. Naud, Président du cercle Mont-Royal et plusieurs représentants des cercles frères.

Le clou de la soirée a été, sans contredit, la conférence de M. Jérémie Décarie, avocat, sur la *Bien-faisance*. Tous ceux qui ont déjà entendu le jeune tribun savent avec quelle éloquence il s'exprime et sait enthousiasmer son auditoire, or ce soir là, il a certainement été meilleur que jamais. Sa phrase claire et précise, son geste noble, sa diction lente mais ferme, sa voix sonore et bien timbrée n'ont, en tous cas, jamais été plus admiré qu'en cette occasion. Aussi a-t-il été maintes et maintes fois arrêté par les applaudissements des spectateurs ravis d'entendre un jeune parler avec la fougue et cependant avec la maîtrise d'un orateur consommé.

Entre temps, des morceaux de musique vocale et instrumentale et des monologues par M. Jean Charbonneau, le charmant diseur, ont égayé l'auditoire et ont contribué au succès de cette petite fête.

## CONDOLÉANCES

## CERCLE BEAUHARNOIS, No 3.

Les membres du cercle Beauharnois, No 3, à leur réunion régulière du 25 avril 1898, ont adopté par un vote unanime la résolution suivante :

Proposé par M. Oscar Monpetit, secondé par M. Octave Faubert : Que les membres de ce cercle ont appris avec un vif sentiment de regret la mort de M. Joseph Primeau, frère de M. J. -Bte Primeau, membre de ce cercle et tiennent à lui exprimer leur profonde sympathie pour le malheur qui vient de le frapper.

Qu'ils orient leur confrère ainsi que la famille du regretté défunt d'accepter ce témoignage sincère de confraternité.

JOSEPH FORTIER,  
Sec.-Arch.

Beauharnois, 5 mai 1898.

## CERCLE ST-PIERRE, No 8.

A la réunion du cercle St-Pierre, No 8, tenue le 11 avril dernier, il a été proposé par MM. A. F. Jeannotte et F. G. Crépeau, appuyé par MM. P. Lamontagne et J. A. Michéault : Que les officiers et membres du cercle St-Pierre, No 8, ont appris avec peine la mort prématurée de M. J. E. Clément, substitut de ce cercle, et qu'ils offrent la famille éplorée leurs plus sincères condoléances;

Proposé par MM. A. Charland et N. Larivière, secondé par MM. F. Dagenais et J. A. Gosselin : Que la charte soit couverte de noir durant 3 mois en signe de deuil;

Proposé par MM. T. Normandin et S. Jeannotte, secondé par MM. J. Jeannotte et Ls. Guay : Que copie de la présente soit transmise à la famille du regretté défunt et à la Revue pour publication.

Montréal, 23 avril 1898.

T. BÉNARD,  
Sec.-Arch.

## CERCLE ST-CHARLES, No 10.

Les membres du cercle St-Charles, à leur assemblée régulière du 13 avril 1898, ont adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

Que les membres de ce cercle ayant appris, avec un vif sentiment de douleur la mort de Madame Boire, mère regrettée de M. Philéas Boire, leur confrère, il est proposé par M. le Dr L. N. Delorme, appuyé par M. Chs Duquette et tous les membres présents, et résolu : Qu'un vote de condoléance soit offert à M. Philéas Boire, et que copie des présentes résolutions lui soit transmise ainsi qu'à la Revue de l'Alliance Nationale pour publication.

Montréal, 16 avril 1898.

NAP. BELISLE,  
Sec.-Arch.

## Accusés de Réception

Montréal, 25 avril 1898.

M. L. J. D. Papineau, Sec.-Gen.,  
Alliance Nationale, Montréal.

Cher Monsieur,

J'ai l'honneur d'accuser réception d'un chèque de \$500, en paiement de la police No 3762 que détenait feu mon mari, Alexis Brunet, dans votre société; veuillez agréer mes plus sincères remerciements et me croire,

Notre,  
(Signé), EVA MÉNARD,  
Vve Alexis Brunet,  
185 Châteauguay.

L. J. D. Papineau, Sec.-Gén.,  
Alliance Nationale.

Cher Monsieur,

Je me fais un devoir de remercier l'Alliance Nationale pour l'emprèvement avec lequel elle m'a payé la somme de \$2000, montant du certificat de dotation dont feu mon mari, J. E. Jacotel, était titulaire.

Veuillez agréer l'expression de ma profonde reconnaissance et me croire,

Notre bien dévouée,  
MME VITALINA HARTENSTEIN.

## NOMINATIONS

## SUBSTITUTS

Le Président Général a nommé comme ses Substituts auprès des cercles ci-dessous dénommés, les confrères dont les noms suivent :

MM. Jos. Godin, cercle St-Paul; J. L. A. Gamache, cercle St-Thomas; A. M. L. E. Bécigneul, cercle St-Eugène.

## MÉDECINS-EXAMINATEURS

Le Médecin en chef a ratifié le choix des médecins ci-après dénommés comme Médecins-examineurs de cercles :

MM. Louis Gagné, cercle St-Thomas; J. A. Millette, cercle St-Eugène; S. Bolduc, cercle N.-D. de Lourdes.

## PARTIE OFFICIELLE

## ETAT FINANCIER

Au 31 Mars 1898

## CAISSE DE DOTATION

## RECETTES

Balance au 28 février 1898.....	\$103,784.89
Produit des Contributions de mars 1898.....	4,114.30
Intérêts.....	50.00
	<hr/>
	\$107,949.19

## DÉBOURSÉS

Par Caisse Générale, 5 % .....	205.72
Par bénéficiaires de feu Chs. Dahll.....	1,000.00
Par bénéficiaires de feu J. Alf. Lessard.....	2,000.00
Par balance au 31 Mars 1898..	104,743.47

---

## RÉSUMÉ

Caisse Dotation. Excédant des recettes sur les déboursés.....	\$104,743.47
Caisse Générale. Excédant des recettes sur les déboursés.....	177.64
Caisse d'Epargne. Dépôts des cercles.....	903.00
	<hr/>
	\$105,824.11

## PLACEMENT DES FONDS.

Fabrique (Vaudreuil et Dorion).	\$11,100.00
Municipalité Scolaire.....	1,500.00
Prêts hypothécaires.....	55,200.00
La Banque Jacques-Cartier et Hochelega.....	37,940.94
En mains.....	171.70

---

Cercls, etc.—Balance de rapports non couverte par les remises effectuées.....	88.53
---	-------

---

En foi de quoi j'ai signé,

L. J. D. PAPINEAU,

Montréal, 1er Avril 1898.

Sec.-Gén.

Certifié correct,

O. BOURDON,	} Auditeurs.
RAOUL TOURANGEAU,	

## MORTALITÉS

- No 46.—ALEXIS BRUNET, 26 ans, admis dans le cercle Jeanne d'Arc, No 53, le 8 janvier 1896, est décédé le 12 février 1898. Cause : *Choc électrique.*  
Bénéficiaire : Dame Eva Ménard, épouse, \$500.
- No 47.—FÉLIX GATIEN, 48 ans, admis dans le cercle Notre-Dame de Granby, No 116, le 5 mai 1896, est décédé le 22 février 1898. Cause : *Maladie de cœur.*  
Bénéficiaire : Dame Mathilde Beaubien, épouse, \$1000.
- No 48.—J. C. JACOTEL, 48 ans, admis dans le cercle St-Joseph, No 1, le 24 mai 1893, est décédé le 24 février 1898. Cause : *Diabète sucré.*  
Bénéficiaire : Dame Vitaline Hartenstein, épouse, \$2000.

## CAUTIONNEMENTS D'OFFICIERS

Le Président Général a accepté les cautionnements donnés en faveur du Conseil Général par les Secrétaires-financiers et les Trésoriers ci-après mentionnés, cautionnements approuvés par les cercles aux dates suivantes :

Titulaires.	Fonctions.	Cercls.	N <sup>o</sup>	Approuvé par Cercls.
L. H. de Grand-pré.....	Trésorier	Berthier.....	70	24 fév. '98
Rvd J. A. Lippé	Sec.-Fin.	St-Médard.....	16	25 fév. '98
A. B. Champagne.....	Trésorier	Lanoraité.....	71	3 mars "
Rod. Boire.....	"	N.-D. Granby	116	29 " "

## Cartes de cercles

N. B.—Le coût de l'insertion d'une carte de cercle est de \$2.00 par année.

## No 1—CERCLE ST-JOSEPH, Montréal

Substitut du Prés.-Gén., J. L. Crevier, 809 St-Jacques; Prés., Ernest Lemire, 367 Richmond; Vice-Prés., C. U. Ouellette, 196 Quessel; Sec.-Arch., O. Bourdon, 201 Versailles; Sec.-Fin., C. Dallaire, 2579 Notre-Dame; Trés., A. B. Genand, 247 Richmond; Méd.-Exm., G. E. Larin, 232 St-Antoine; Comm., Oct. Taillefer, 228 Notre-Dame; Int., Arch. Beaulieu, 2143 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e mercredi, sous-sol église St-Joseph.

## No 2—CERCLE MONT-ROYAL, Cité de Ste-Cunégonde

S. P. G., H. Alex. Montbriand, 345 Delisle; Prés., J. A. Naud, 330 Delisle; Sec.-Arch., E. A. Grisé, 198 Richelieu; Sec.-Fin., S. Legault, 1792 Ste-Catherine; Méd.-Exm., J. U. Lalonde, 3156 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, 8 hrs p. m., 45 Vinet.

## No 3—CERCLE BEAUHARNOIS, Beauharnois

S. P. G., A. P. Côté; Prés., Alexis Doyère; Sec.-Arch., Jos. Fortier; Sec.-Fin., Osc. Leduc, Jr; Méd.-Exm., A. T. Côté. Réunions, 2e et 4e lundis, Beauharnois.

## No 4—CERCLE DORVAL, Co. Jacques-Cartier

S. P. G., Ad. Laframboise; Prés., R. B. Décaray; Sec.-Arch., Rod. Lefebvre; Sec.-Fin., Gervais Décaray; Méd.-Exm., P. A. Valois (Lachine). Réunions, 2e et 4e vendredi, école Dorval.

## No 5—CERCLE VILLE-MARIE, Montréal

S. P. G., F. X. Chadillon, 28 Dominion, Ste-Cunégonde; Prés., Raoul Tourangeau, 61 Ave du Parc St-Henri; Sec.-Arch., E. Z. Massicotte, 3109 Notre-Dame, Ste-Cunégonde; Sec.-Fin., Joseph Sawyer, 607 St-Antoine, Westmount; Méd.-Exm., S. J. Girard, 381 St-Antoine. Réunions, et 2e 4e mardis, Banque des Marchands d'Halifax, coin des Selgneurs et Notre-Dame.

## No 6—CERCLE SACRE-CŒUR, Montréal

S. P. G., Pierre Picard, 406 Ontario; Prés., J. O. Ricard, 999 Ontario; Sec.-Arch., A. Joliveau, 1088 Ontario; Sec.-Fin., A. L. Dupont, 358 Amherst; Méd.-Exm., L. J. Barolet, 442 Beaudry. Réunions, 2e et 4e mercredis sous-sol Église Sacré-Cœur.

## No 7—CERCLE STE-ANNE DE BELLEVUE

S. P. G., Am. Chaurét; prés., Dr H. Valois; sec.-arch., M. C. Bezner; sec.-fin., A. Lamarche; méd.-exm., L. N. F. Cypriot. Réunions, 3e mercredis, 7 1/2 p. m., salle M. C. Bezner.

## No 8—CERCLE ST-PIERRE, Montréal

S. P. G., J. E. Clément, 504 Cadieux; prés., Méd. Martineau, 1355 Ste-Catherine; Sec.-Arch., T. Bédard, 15 Ste-Elizabeth; Sec.-Fin., J. A. Migneault, 97 Roy; Méd.-Exm., F. Jeannotte, 205 Visitation. Réunions, salle Gareau, 119 Maisonneuve 2e et 4e mardis.

## No 9—CERCLE STE-GENEVIÈVE, Co Jacques-Cartier

S. P. G., Rvd J. Mallette; prés., J. B. Meloche; sec.-arch., Z. St-Pierre; sec.-fin., T. St-Pierre; méd.-exam., D. Ladouceur. Réunions, dernier mercredi, à 7 heures p. m., salle de la Fanfare Militaire.

## No 10—CERCLE ST-CHARLES, Montréal

S. P. G., Ov. Corbel, 191 Centre; Prés., Jos. Pepin, 491 du Grand Tronc; Sec.-Arch., N. Belisle, 12 Chateauguy; Sec.-Fin., Chs. Duquette, 210 Centre; Méd.-Exm., L. N. Delorme, M. D., 347 Centre. Réunions, 2e et 4e mercredis, salle Nationale, 167 Ropery.

## No 11—CERCLE NOTRE-DAME, Montréal

S. P. G., J. E. Noisieux, 2157 Notre-Dame; Prés., Dr G. Demers, 2153 Notre-Dame; Sec.-Arch., L. E. Simonneau, 355 St-Jacques; Sec.-Fin., Régis Bélanger, 481 des Seigneurs; Méd.-Exm., Dr H. Hervieux, 2253 Notre-Dame. Réunions, 2ème et 4ème mardi du mois, au No 2151 Notre-Dame.

## No 12—CERCLE ST-HENRI, Cité de St-Henri

S. P. G., J. A. Leblanc, 54 Agnès; Prés., L. A. Delorme, 27 avenue du Parc; Sec.-Arch., J. E. Perras, 17 Agnès; Sec.-Fin., P. G. Poirier, 206 St-Ferdinand; Méd.-Exm., J. O. A. Archambault, 3597 Notre-Dame. Réunions, 2e et 4e jeudis, sous-sol du Collège St-Henri.

## No 13—CERCLE ST-JACQUES, Montréal

S. P. G., W. J. Wilson, 102 Dubord; Prés., Arsène Lavallée, 802 Amherst, Parc Logan; Sec.-Arch., E. H. Godin, 30 St-Jacques; Sec.-Fin., J. E. Lafontaine, 170 Parc Logan Ouest; Méd.-Exm., P. F. Casgrain, 367 St-Denis. Réunions, dernier samedi du mois (après-midi) au No 30 St-Jacques.

## No 14—CERCLE ST-ANDRÉ, Acton Vale, Co. Bagot

S. P. G., Louis Bourgeois; Prés., L. H. Ganvin, Sec.-Arch., J. M. Bordua; Sec.-Fin., J. E. Marcille; Méd.-Exm., F. H. Daignault. Réunions, 1er et 3e dimanches, 7 hrs p. m., Salle Marcille.

## No 16—CERCLE ST-MEDARD, Coteau, Co Soulanges

S. P. G. et Sec.-Fin., Rvd. J. A. Lippé; Prés., Pierre Doucet; Sec.-Arch., H. R. Smith; Méd.-Exm., J. C. Prieur. Réunions, 4e vendredi chez M. P. Doucet.

## No 17—CERCLE JOLIETTE, Joliette

S. P. G., A. Fontaine; Prés., P. Chevalier; Sec.-Arch., J. P. L. Ducharme; Sec.-Fin., J. A. Guibault; Méd.-Exm., J. C. Bernard. Réunions, 2e et 4e jeudis, salle de l'Institut.

## No 19—CERCLE STE-ELISABETH, Ste-Elizabeth

S. P. G., A. H. Beaulieu; prés., J. A. M. Gadoury; sec.-arch., Z. A. Magnan; sec.-fin., J. N. E. Gélinas; méd.-exam., J. A. Magnan. Réunions, dernier mardi du mois, Ecole du Village.

## No 20—CERCLE ST-VALIER, Québec

Rvd. A. Gauvreau, chapelain; S. P. G., H. Moisan, 578 St-Valier; Prés., L. T. Poitras, 212 Ste-Hélène; Sec.-arch., G. Lajeunesse, 92 Bédard; Sec.-Fin., F. Blouin, jr, 563 St-Valier; Méd.-Exm., J. A. Marcoux, 268 St-Valier. Réunions, Salle Moisan rue St-Valier, 1er et 3e mercredis du mois.

## No 21—CERCLE LAVAL, Québec

S. P. G., Jean Patoiné, 250 St-Joseph; prés., J. A. Marier, 112 St-François; Sec.-arch., J. A. Bélanger, jr, 94 Des Commissaires; Sec.-Fin., J. Cloutier, 230 St-Jean; Méd.-Exm., J. Guérard, 150 Desfossez. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle Patoiné, 250 St-Joseph.

## No 22—CERCLE ST-STANISLAS, Co Beauharnois

S. P. G. et S. F., J. T. Moulleur; prés., Rvd J. N. Remillard; sec.-arch., H. Lalonde; méd.-exam., Victor Bourgeau. Assemblées, dernier dimanche, à l'Ecole du Village.

## No 24—NOTRE-DAME DE LA GARDE, L. Perrot, Co Vaudreuil

S. P. G., Rvd. J. M. Duhamel, curé; Prés., A. Lalonde; Sec. Arch., W. Pilon; Sec.-Fin., J. Daoust; Méd.-Exm., L. N. F. Cypriot, (Ste-Anne de Bellevue). Réunions, 3e jeudi du mois, office du Substitut

## No 25—CERCLE LAROCQUE, Sherbrooke

S. P. G., Rv J. A. Lefebvre; Prés. Jos. Thibaudan; Sec.-arch., Louis Luc; Sec.-Fin., T. Bélanger; Méd.-Exm., P. Pelletier. Réunions, 3e jeudi du mois, à 8 hrs p. m., Salle Murray rue King.

## No 26—CERCLE ST-LOUIS DE TERREBONNE

S. P. G., P. Joubert; Prés., W. Joubert; Sec.-Arch., E. S. Mathieu; Sec.-Fin. et Méd.-Ex., Ed. Roy.

## No 28—CERCLE ST-MARTIN, St-Martin

S. P. G., W. Boucher; prés., J. L. Allard; sec.-arch., Jos. Brabant; sec.-fin., P. C. Descentes; méd.-exam., A. E. Lecavahier. Réunions, 2e et dernier dimanches du mois à 11 1/2 hrs a. m.

## No 29—CERCLE HOCHELAGA, Montréal

S. P. G., F. Lambert, 90 Desery; prés., J. H. Garceau, 166 Desery; Sec.-Arch., W. Desjardins, 257 St-Germain; Sec.-Fin., C. Dignard, 31 Hudon; Méd.-Exm., J. H. Garceau, 166 Desery. Réunions, 2e et 4e mercredis, Salle du Collège.

## No 30—CERCLE MASCOUTCHE, Co L'Assomption

Prés.-Hon. Rvd. L. J. Lauzon, curé; S. P. G. J. O. Poitras; Prés., J. I. Briën; Sec.-Arch., J. P. Lamarche; Sec.-Fin., Arth. Vaillancourt; Méd.-Exm., J. O. Poitras. Réunions, dernier mardi du mois. Bureau Dr Poitras.

## No 31—CERCLE MONTCALM, St-Jacques, Co Montcalm

S. P. G., Alex. Melançon; prés., A. Dugas; Sec.-arch., M. Granger, N. P.; Sec.-Fin., Dam. Forest; Méd.-Exm., E. G. Courteau. Réunions, dernier dimanche après vêpres à la salle publique

## No 32—CERCLE PRINCEVILLE, Stanfold, Co Archambault

1er Prés. Hon., Rvd. A. Desaulniers, ptre; 2e Prés. Hon., Rvd. C. F. Baillargeon; S. P. G., G. P. Nadeau; Prés., Norb. Nolin; Sec.-arch., et Sec.-Fin., C. A. Gauvreau, M. P.; Méd.-Exm., Dr P. A. Brassard. Réunions, dernier dimanche du mois, après vêpres.

## No 33—CERCLE ST-IGNACE, Coteau du Lac, Co Soulanges

S. P. G., Nap. St-Amour; Prés., Denis Martin; Sec.-arch., H. C. St-Amour; Sec.-Fin., Alb. Dauth; Méd.-Exm., Hy. Dauth. Réunions, dernier dimanche du mois, Salle publique.

## No 34—CERCLE SALABERRY, Valleyfield

S. P. G., M. Ph. Préfontaine; Prés., God. Leduc; Sec.-arch., S. Thibaudan; Sec.-Fin., Henri Lefebvre; Méd.-Exm., J. T. A. Gauthier. Réunions, 2e et 4e dimanches, salle Monette, rue Ste-Cécile.

## No 36—CERCLE ST-PAUL, Co Hochelaga

S. P. G., J. G. Godin; Prés., A. B. Baron; Sec.-Arch., Clv. Laporte; Sec.-Fin., M. Jodoin; Méd.-Exm., Dr H. Roy. Réunions, dernier mardi, Salle Daoust.

## No 37—CERCLE CONTRECOEUR, Co Verchères

Prés., A. Champagne; Sec.-Arch., H. Fortin; Sec.-Fin., J. B. R. Gervais; Méd.-Exm., C. C. Tétrault. Réunions, 2e et 4e vendredis, manufacture A. Gervais.

## No 39—CERCLE MASKINONGE, Maskinongé

S. P. G., J. B. E. Magnan; Prés., L. G. A. Saucier; Sec.-Arch., Jos. Lemyre; Sec.-Fin., J. A. Deléglise; Méd.-Exm., J. F. Caron. Réunions, le dernier mardi du mois, école No 2 du village.

## No 40—CERCLE PAPINEAUVILLE, Co Ottawa

S. P. G., H. B. Bourassa; Prés., L. N. Desjardins; Sec.-Arch., J. H. A. Lauzon; Sec.-Fin., A. S. Lauzon; Méd.-Exm., Dr E. Mackay.

## No 41—CERCLE ST-FELIX, St-Félix de Valois, Co Joliette

S. P. G., F. G. Près, et Méd.-Exm., G. DesRosiers; Sec.-Arch., H. Ducharme; Sec.-Fin., H. Lavallée. Réunions, dernier dimanche du mois, chez Dr DesRosiers.

## No 42—CERCLE STE-VINCENT, Montréal

S. P. G., L. J. R. Bellefeuille, 232 Dufresne; prés., Anatole Lachapelle, 174 St-Denis; sec.-arch., H. Paquet, 164 Fullum; sec.-fin., J. E. Lachapelle, 714 Ste-Catherine; méd.-exam., F. Leffis, 751 Ste-Catherine. Réunions, dernier jeudi, salle St-Martin 57a coin Parthenais et Ste-Catherine.

## No 44—CERCLE ST-LOUIS, Montréal

S. P. G., L. M. P. Bérard, 65 Cherrier; prés., Jos. Lambert, 665 St-Hubert; sec.-arch., Émile Dumont, 702 Amherst; sec.-fin., J. V. Vaudreuil, 897 Berri; méd.-exam., G. T. Moreau, 858 St-Denis. Réunions, 1er et 3e mercredis du mois, No 502 Cadieux.

## No 45—CERCLE STE-MARTINE, Co Chateauguy

S. P. G., Ed. McGowan; prés., I. Laberge; sec.-arch., A. McGowan; sec.-fin., H. Prud'homme; méd.-exam., T. A. Demers. Réunions, dernier samedi du mois.

## No 46—CERCLE RIGAUD, Co Vaudreuil

S. P. G. et Sec.-arch., John McMillan; prés., J. A. Chevrier; Sec.-Fin., Jules A. Desjardins; méd.-exam., J. H. Bastien. Réunions, le dernier dimanche dumois au bureau de Jules A. Desjardins.

## No 47—CERCLE ST-EPHREM, Co Bagot

S. P. G., Henri Mercier; Prés., A. Gauthier; Sec.-arch., P. Fafard; Sec.-Fin., D. Chicoine; méd.-exam., Omer Ledoux. Réunions, le dernier de chaque mois, le soir.

## No 49—CERCLE JACQUES-CARTIER, Omer Lévesque

S. P. G., Hector Dupont; Prés., Adh. Paré; Sec.-Arch., Jos. Fournier; Sec.-Fin., J. Théo. Leclerc; Méd.-Exam., J. B. Martin. Réunions, 1er et 3ème mardi, salle Ranson.

## No 50—CERCLE ST-GUILLEAUME, Co Yamaska

S. P. G., M. Adgémire Béllaire; Prés., A. J. Allaire; sec.-arch., D. Gauthier; sec.-fin., L. D. T. Vanasse; méd.-exam., J. B. S. Lamoureux. Réunions: 3e dimanche, à 7 heures du soir, salle Millette.